

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE DE PRESENTATION

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

L'article L2313-1 du CGCT indique qu'« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2020 du budget principal de la CC4R et des budgets annexes.

Le budget de la CC4R est composé de :

- Un budget principal qui permet à la CC4R d'assurer l'exercice de ses compétences et le fonctionnement de ses services
- Budgets annexes liés à des missions spécifiques :
 - o Budget annexe des ordures ménagères : ce budget retrace les dépenses et recettes de la CC4R liées à la collecte et au traitement des déchets, il est complètement indépendant du budget principal et est financé uniquement avec la redevance des usagers du service.
 - o Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la réalisation des contrôles des systèmes d'assainissement non collectif. Il doit être indépendant du budget principal et financé uniquement avec la redevance des usagers du service.
 - o Budget annexe du Port de Savoyeux : ce budget retrace les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la gestion du Port de Savoyeux.
 - o Budget annexe de la ZAE de Côte Renverse : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la commercialisation des parcelles situées dans la zone d'activité.
 - o Budget annexe de la ZAE de Seveux : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la commercialisation des parcelles situées dans la zone d'activité.
 - o Budget annexe de la ZAE des Theillières : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la viabilisation et à la commercialisation des parcelles situées dans la zone d'activité

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

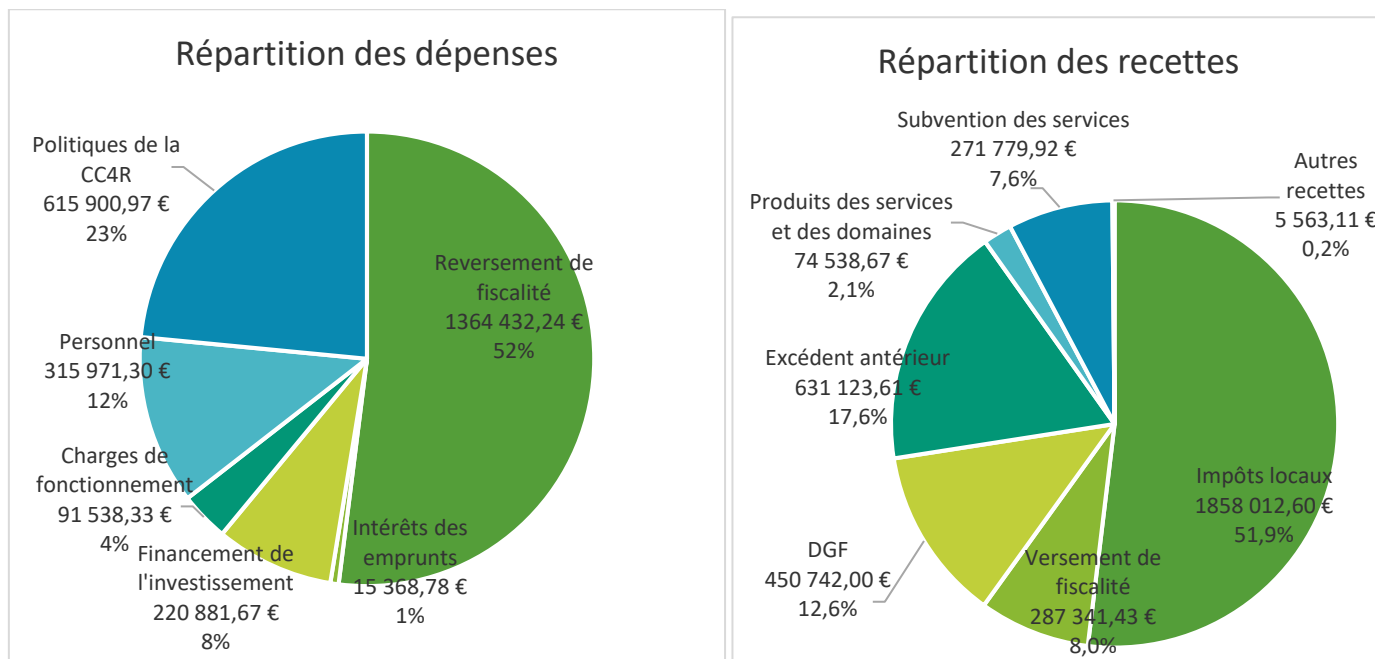
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 624 093,29 € :

- 2 403 211,62 € de dépenses réelles dont :
 - o 508 167,16 € de charges à caractère générales
 - o 315 969,38 € de charges de personnel,
 - o 1 364 432, 24 € de reversement de fiscalité
 - o 198 099,77 € de charges de gestion courantes
 - o 15 368,78 € de charges financières
 - o 1 174,29 € de charges exceptionnelles
- 220 881,67 € de dépenses d'ordre

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 610 785,62 € :

- 2 979 662,01 € de recettes réelles dont :
 - o 1 990 872,63 € d'impôts et taxes,
 - o 686 576,15 € de dotations et subventions
 - o 155 319,31 € de produits des services, des domaines et ventes diverses
- 631 123,61 € d'excédent antérieur

Le résultat de la section de fonctionnement est de 986 692,33 € qui sera reporté en 2021. (ce résultat est exceptionnellement élevé car la CC4R n'a pas remboursé l'emprunt relais alors qu'elle a perçu la majorité des subventions pour le terrain de foot synthétique).



LA FISCALITE

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2020 de manière identique depuis la création de la CC4R et sont largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour le même type de communauté de communes :

- Taxe sur le foncier bâti : 0.1 % (moyenne nationale : 2.37 %)
- Taxe sur le foncier non bâti : 1.09 % (moyenne nationale : 7,4 %)

À noter que le taux de la taxe d'habitation est gelé depuis 2020.

Concernant les entreprises, le taux de la cotisation des entreprises est maintenu en 2020 de manière identique depuis la création de la CC4R et est largement inférieur au taux moyen national pour le même type de Communauté de Communes soit à 17.51 % (moyenne nationale : 24.94 %).

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la CC4R. Elle est en diminution constante depuis 2012 :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2012-2020
626 737 €	623 298 €	604 541 €	560 712 €	521 204 €	493 394 €	462 983 €	455 589 €	450 742 €	- 175 995 €

Soit environ – 22 000 € par an depuis 8 ans

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 188 663,41 € :

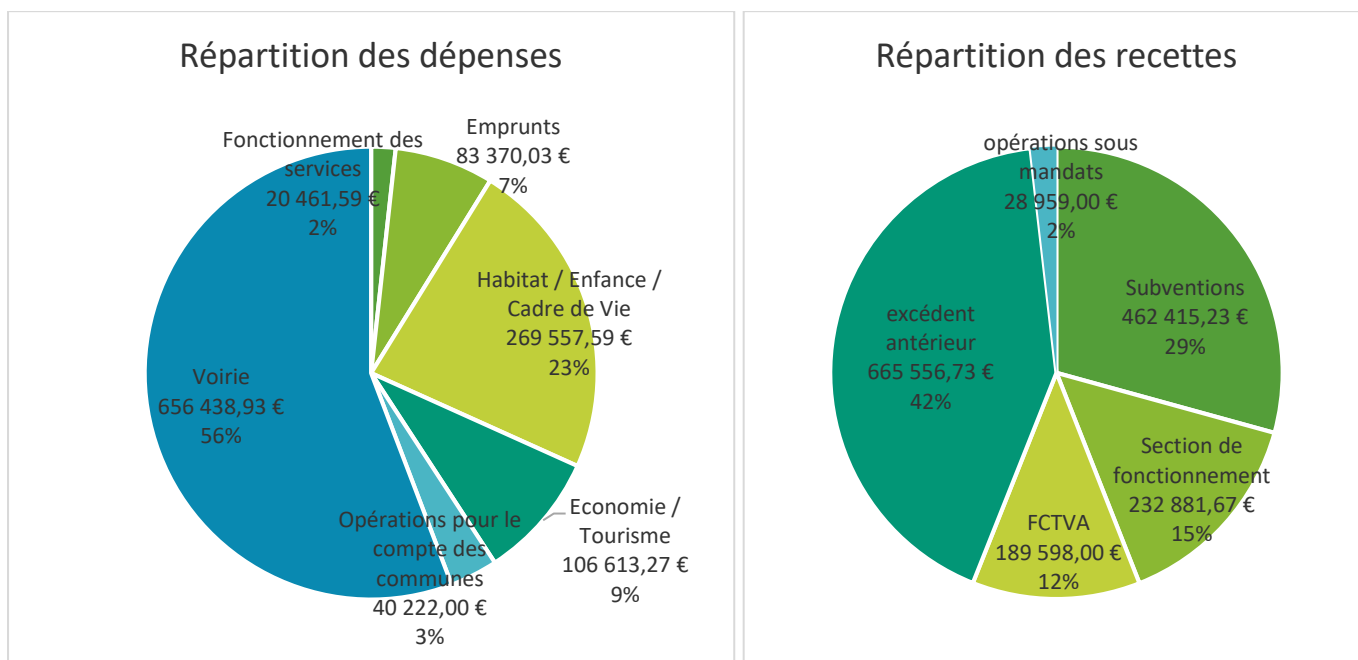
- 1 176 663,41 € de dépenses réelles dont :
 - o 141 141,82 € de subventions versées aux collectivités, aux particuliers ou aux entreprises,
 - o 901 536,76 € de travaux ou acquisitions matérielles
 - o 40 222 € pour des opérations menées pour le compte des communes,

- 12 000 € de dépenses d'ordres.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 579 410,63 € :

- 680 972,23 € de recettes réelles dont :
 - o 462 415,23 € de subventions
 - o 189 598 € de FCTVA,
- 232 881,67 € de recettes d'ordre,
- 665 556,73 € d'excédent antérieur.

Le résultat de la section d'investissement est de 390 747,22 € qui sera reporté en 2021.



CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA CC4R

Les éléments présentés ont été corrigés en supprimant les remboursements liés à la reconstruction du siège et à la vente de terrains aux budgets annexes des zones.

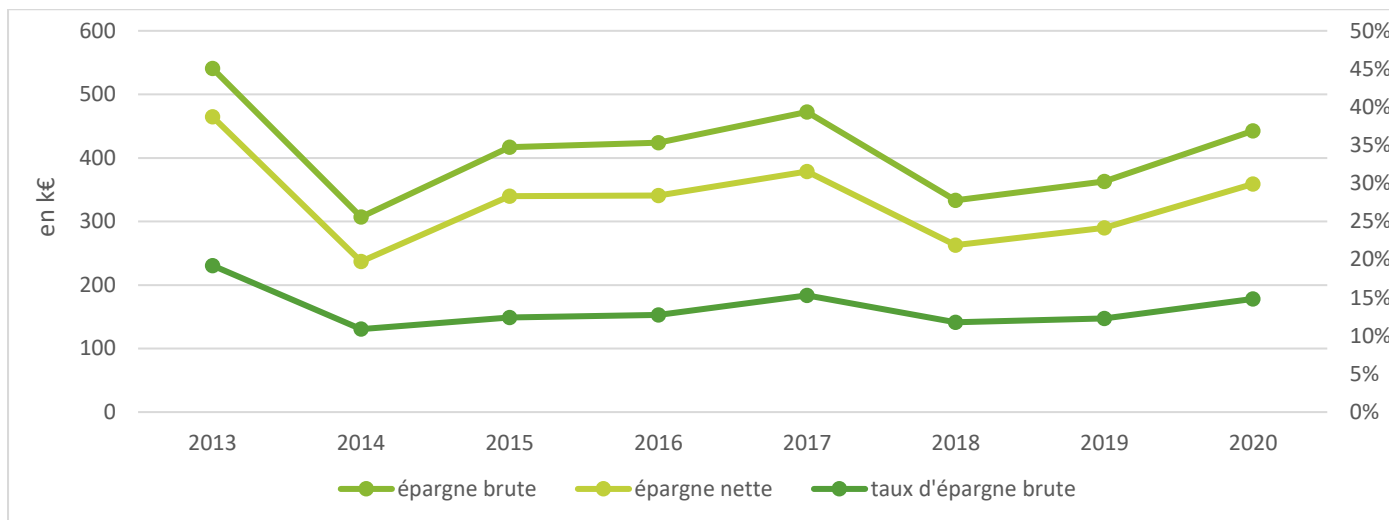
L'épargne est la part des recettes récurrentes qui n'est pas dépensée dans le fonctionnement courant quotidien. Cette épargne doit permettre de financer les investissements. Il existe 2 niveaux d'épargne :

- l'autofinancement brut (CAF brut)
- l'épargne nette ou disponible (CAF nette)

L'autofinancement brut est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Au 31 décembre 2020, l'autofinancement brut corrigé est de 442 493 € soit un taux d'épargne brute¹ de 15 %.

¹ Le taux d'épargne brute est le ratio entre le montant d'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

L'épargne nette est la CAF brute de laquelle est déduit le remboursement de l'annuité de capital emprunté. Elle représente le montant à disposition pour investir dans de nouveaux projets. Au 31 décembre 2020, l'épargne nette corrigée est de 359 123 €.



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
épargne brute (en k€)	541	307	417	424	472	333	363	442
épargne nette (en k€)	465	237	340	341	378	263	290	359
taux d'épargne brute (en %)	19%	11%	12%	13%	15%	12%	12%	15%

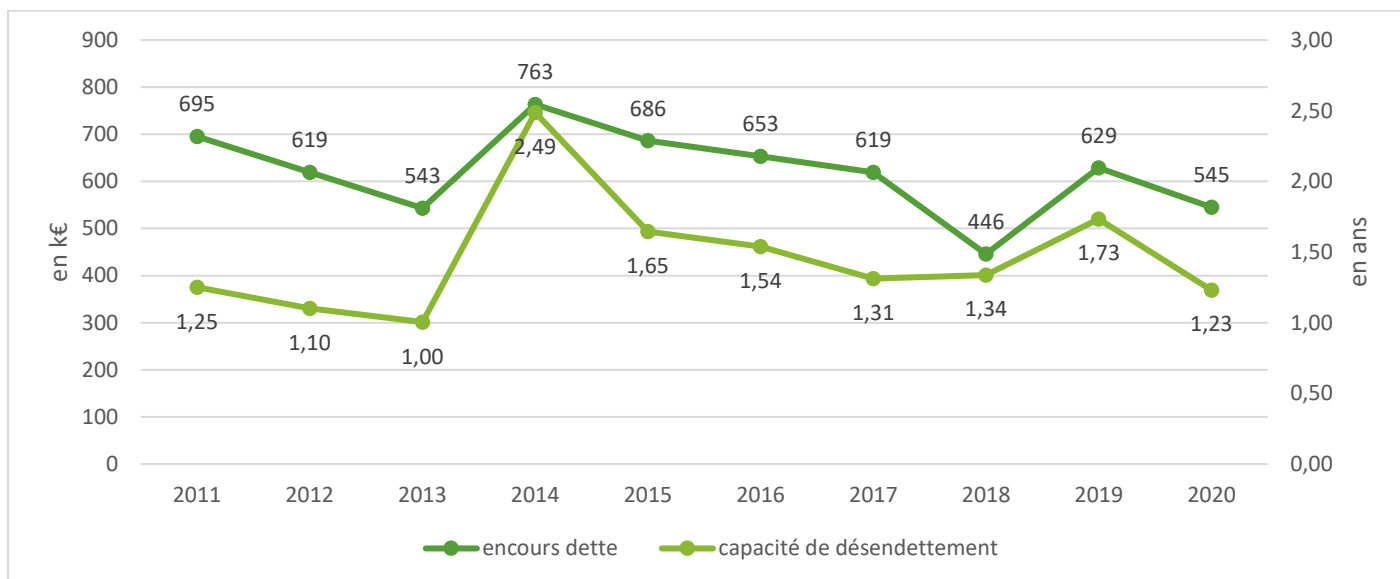
NIVEAU D'ENDETTEMENT

La CC4R maîtrise son endettement et a une capacité de désendettement performante et largement inférieure à la moyenne nationale.

En effet, en ne comptabilisant pas l'emprunt relais (qui est un préfinancement de subvention en cours de versement, capital versé en 2019 et remboursé en 2021) :

- Le remboursement du capital des emprunts en cours de la CC4R représente 83 370,03 € en 2020 contre 72 691,71 € en 2019.
- L'endettement est très faible en 2020 :
 - encours de la dette totale de 545 733,31 € au 31 décembre 2020
 - soit 55,62 € par habitant.
 - Capacité de désendettement² de 1,23 ans (moy CC : 4,6 ans)
 - 7 emprunts en 2020 (dont un qui s'est terminé en 2020)
- La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

² La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est un indicateur du nombre d'années qu'il serait nécessaire à la CC4R pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
encours dette (en k€)	695	619	543	763	686	653	619	446	629	545
capacité de désendettement (en ans)	1,25	1,10	1,00	2,49	1,65	1,54	1,31	1,34	1,73	1,23

En intégrant l'emprunt relais, la capacité de désendettement de la CC4R augmente à 3,5 ans.

LES RATIOS

Les ratios de la CC4R sont les suivants (ils ont été corrigés en supprimant l'emprunt relais (qui est un préfinancement de subvention en cours de versement, capital versé en 2019 et remboursé en 2021)).

Ratios	CC4R 2016	CC4R 2017	CC4R 2018	CC4R 2019	CC4R 2020	Moyenne de la strate
Population totale	10 222	10 133	9 992	9 905	9 811	
Potentiel fiscal / pop	149,63	154,24	160,18	168,71	178,06	300,53
Dépenses réelles de fonctionnement / pop	239,75	256,45	248,74	261,06	244,95	345
Produits des impositions directes / pop	168,73	178,72	172,49	181,19	188,58	286
Recettes réelles de fonctionnement / pop	325,87	304,56	283,29	298,00	303,71	399
Dépenses d'équipement brut / pop	167,33	47,26	34,18	207,87	96,23	102
Encours de la dette / pop	63,88	61,10	51,68	62,51	52,63	236
DGF / pop	50,99	48,69	46,34	46,00	45,94	41
Dépenses de pers. / Dépenses réelles de fonct.	14,67 %	14,69 %	15,50 %	13,09 %	13,15 %	38,1 %
Dép. de fonct. et remb. dette en cap. / recettes réelles de fonct.	76,07 %	87,24 %	90,30 %	90,07 %	83,45 %	93,1 %

Dép. d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	51,35 %	15,52 %	12,07 %	69,75 %	31,69 %	25,6 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	19,60 %	20,06 %	18,24 %	20,98 %	17,33 %	59,0 %

En intégrant l'emprunt relais, seuls 2 indicateurs sont impactés :

Ratios	CC4R 2016	CC4R 2017	CC4R 2018	CC4R 2019	CC4R 2020	Moyenne de la strate
Encours de la dette / pop	63,88	61,10	51,68	154,38	147,36	236
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	19,60 %	20,06 %	18,24 %	51,80 %	48,52 %	59,0 %

BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R et les redevances versées par les usagers ne doivent pas financer les dépenses du budget général de la CC4R. Les dépenses et recettes liées à ce service sont donc identifiées dans une comptabilité indépendante de celles de la CC4R.

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers, des déchets du tri sélectif, ainsi que la cotisation au Sytevom permettant la gestion des déchetteries, etc.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

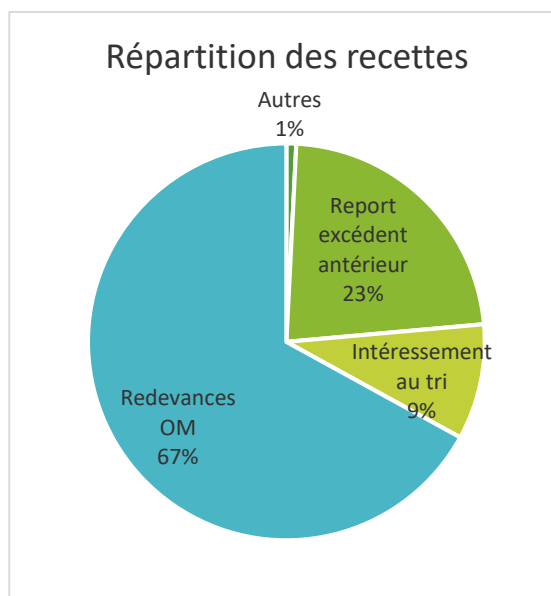
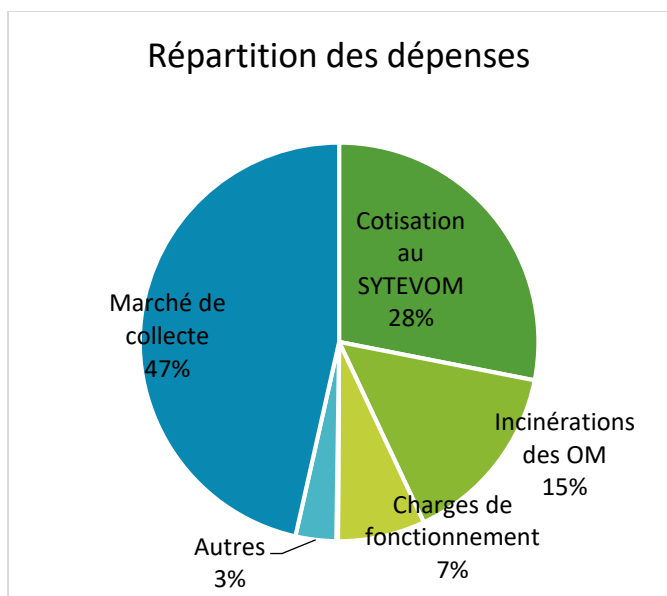
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 768 508,40 € dont :

- 755 467.40 € de dépenses réelles,
- 13 041.00 € de dépenses d'ordre (écritures d'amortissement).

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 101 838,68 € dont :

- 850 584.12 € de recettes réelles,
- 252.53 € de recettes d'ordre (écritures d'amortissement),
- 251 002.03 € d'excédent reporté.

Le résultat de 2020 reporté en 2021 sera donc un excédent de 333 330,28 €.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 2 573,33 € dont :

- 2 320.80 € de dépenses réelles (achat de nouveau bac de tri pour l'équipement des nouveaux foyers)
- 252.53 € de dépenses d'ordre (amortissement de subvention)

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 80 012,95 € dont :

- 380 € de recettes réelles (FCTVA)
- 13 041 € de recettes d'ordre (amortissement)
- 66 591,95 € d'excédent antérieur.

Le résultat 2020 de la section d'investissement reporté en 2021 sera un excédent de 77 439,62 €.

BUDGET ANNEXE DU SPANC

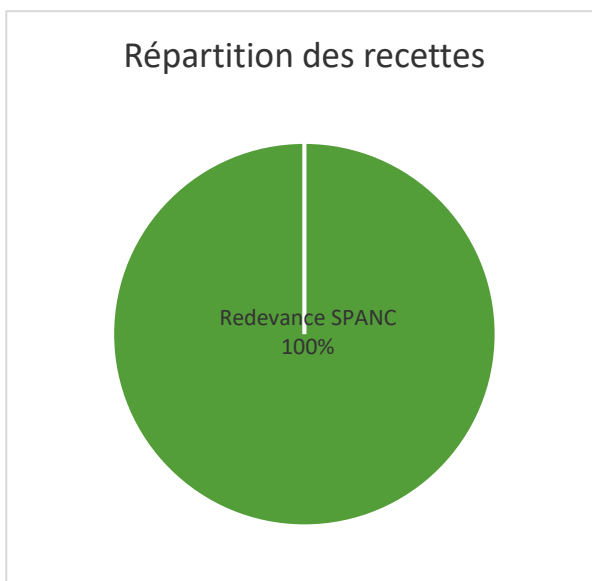
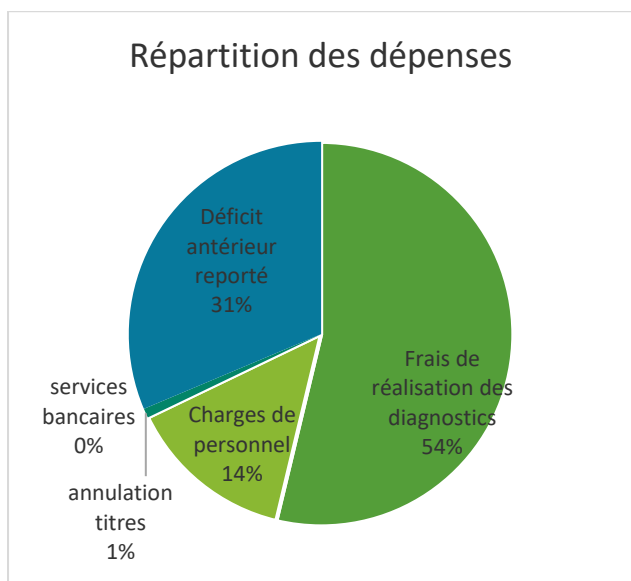
Ce budget retrace les dépenses et recettes liées au service public d'assainissement non collectif dont la principale mission confiée par la loi est le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 79 456,98 € dont

- 54 549,97 € de dépenses réelles,
- 24 907,01 € de déficit antérieur.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 83 525,00 €, ce sont uniquement la redevance facturée aux usagers du service.

Pour la première fois depuis 8 ans, le résultat reporté en 2020 est un excédent qui sera de 4 068.02 €.



BUDGET ANNEXE DU PORT DE SAVOYEUX

Le Port est un Service Public à caractère Industriel et Commercial géré en délégation de service public en affermage. Dans ce cadre, la CC4R réalise l'investissement et le délégataire, Saône Plaisance, assure l'exploitation de l'équipement. Le fonctionnement de ce service doit être identifié dans un budget annexe. Ainsi ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

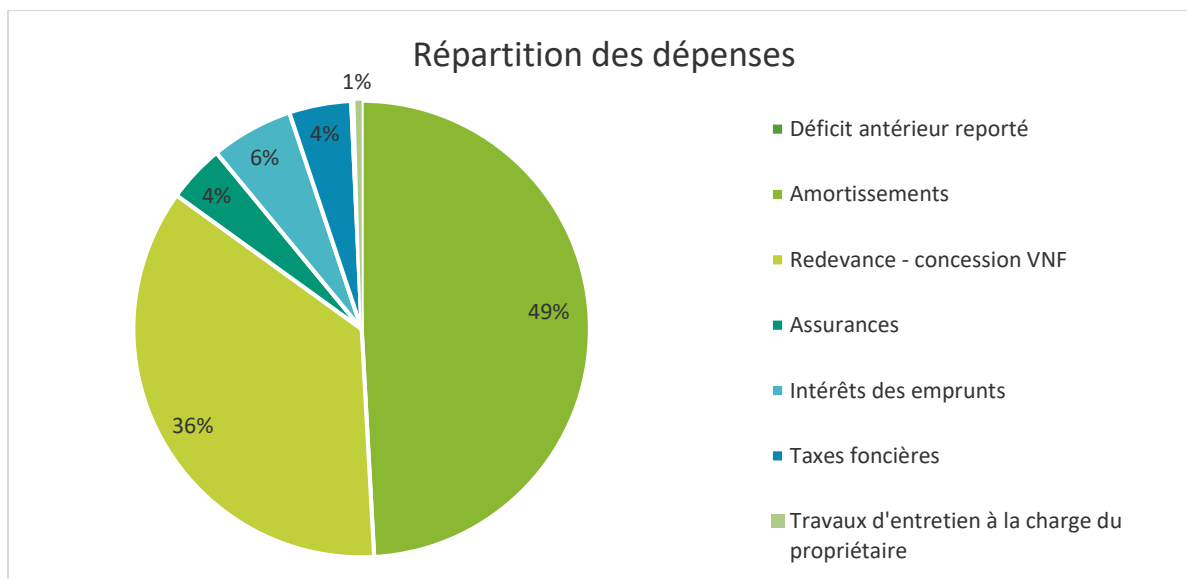
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 43 268,78 € dont :

- 21 885,78 € de dépenses réelles,
- 21 383,00 € de dépenses d'ordres.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 44 3372,86 € dont

- 37 836,18 € de recettes réelles (redevance versée par Saône Plaisance),
- 6 536,68 € d'excédent antérieur.

Le résultat reporté en section de fonctionnement en 2021 sera donc un excédent de 1 104,08 €.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 15 556,12 € qui correspondent pour 91 % au remboursement du capital de l'emprunt et pour 9 % aux travaux d'investissement réalisés par le propriétaire.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 30 044,35 € qui correspondent aux écritures d'amortissement et à l'excédent antérieur.

Le résultat reporté en section d'investissement en 2021 sera donc un excédent de 14 488,23 €.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA COTE RENVERSE (DAMPIERRE SUR SALON)

Il s'agit des dépenses et des recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans la zone d'activités de la Côte Renverse à Dampierre sur Salon.

La CC4R a terminé les travaux de la 3^e tranche de cette zone d'activité en 2016, c'est pourquoi la valeur du stock de lots disponibles en fin d'exercice est élevée. Cette valeur diminuera au fur et à mesure des ventes de lots.

Durant l'année 2020, les dépenses réalisées sont la réalisation d'une plateforme prévue dans le cadre de la vente d'un lot. Les recettes correspondent à la vente d'un lot soit 2 500 m² de terrains vendus.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 366 907,45 € qui correspondent pour 17% au déficit antérieur et 83 % au stock en cours de terrain disponible à la vente. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 331 019,53 € qui correspondent à l'annulation du stock antérieur de terrain disponible à la vente et à la sortie de stock des lots vendus (lots vendus en 2019 et en 2020).

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 331 635,95 € qui correspondent à presque 100 % d'annulation du stock antérieur de terrain disponible à la vente et à la sortie de stock des lots vendus et à moins de 1 % de travaux de plateforme en vue de la vente d'un lot à une entreprise. Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 377 220,16 € qui correspondent à 17 % d'excédent reporté, 2 % de produits des ventes et 81% de stock en cours de terrain disponible à la vente.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE SEVEUX

Il s'agit des dépenses et des recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans la zone d'activités de Seveux.

Ce budget a été créé suite à la vente des deux derniers lots disponibles dans cette zone d'activité. En effet, les 2 derniers lots de cette zone aménagée dans les années 2000 ont été vendus en 2019.

Durant l'année 2020, les dépenses réalisées sont l'aménagement de voirie et de réseaux nécessaire pour la vente d'un lot. Les recettes correspondent à la vente d'un lot soit 2 882 m² de terrains vendus.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 54 103,25 € qui correspondent au stock en cours de terrain disponible à la vente. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 16 630,29 € qui correspondent à la sortie de stock d'un lot vendu.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 70 733,79 € qui correspondent à la sortie de stock des lots vendus, aux travaux d'aménagement de voirie et de réseaux en vue de la vente d'un lot à une entreprise, au transfert budgétaire du terrain à commercialiser entre le budget principal et le budget annexe. Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 74 277,25 € qui correspondent au produit des ventes et au stock en cours de terrain disponible à la vente.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DES THEILLIERES

Il s'agit des dépenses et recettes liées à l'aménagement des lots situés dans la zone d'activités des Theillières à Champlitte.

Ce budget a été créé en 2020 afin d'aménager la deuxième tranche de cette zone d'activité, la moitié des lots de la 1^e tranche ayant été vendus entre 2014 et 2017. Cet aménagement permettra la commercialisation d'environ 10 à 20 lots.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 23 561,26 € qui correspondent au stock de terrain en cours d'aménagement. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 0,00 €.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 23 561,26 € qui correspondent au transfert budgétaire du terrain à aménager entre le budget principal et le budget annexe ainsi que le frais de maîtrise d'œuvre pour l'avant-projet sommaire. Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 23 561,26 € qui correspondent au stock de terrain en cours d'aménagement.